

STATIONNEMENT EN VILLE

La ville de Martigny est divisée en zones de stationnement. Outre les habitants des quartiers, les travailleurs peuvent obtenir une vignette de stationnement.

Il est possible de prendre sa carte de stationnement par mois ou par année, payable au guichet de la Police municipale.

Il est possible de payer au guichet par carte de débit/crédit.

Une vignette visiteur est également disponible pour un jour de stationnement. Elle peut être retirée à la Police municipale et n'est valable que dans les secteurs et parkings où les vignettes de stationnement (vignette habitant et travailleur) sont autorisées.

Pour les personnes qui font un usage accru des stationnements en ville, (par exemple les représentants, etc.) le système Allpark utilisable dans plusieurs villes est également disponible auprès de la Police municipale.

[Dépliant Politique de stationnement 2017](#)

Vignettes de stationnement - tarifs au 1er janvier 2017

Vignettes habitant 80.-/mois - 880.-/an	Manoir
Vignettes habitant 25.-/mois - 275.-/an	Bourg Fusion / Epineys Grand-St-Bernard / Morasses Finettes Milieu / Courvieux / Bonnes Luites Salle du Midi Place de Rome Gare
Vignettes travailleur 100.-/mois - 1'100.-/an	Manoir COOP Gare routière
Vignettes travailleur	Neuvilles

50.-/mois - 550.-/an

Pont
Avouillons
Semblanet
Rossetan
CERM/Neuville